

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

En date du 12 juin 2020

Convocation en date du 08/06/2020

Présents : Mr F LE GALL, Mr R PREVOST, Mr J-L LOQUET, Mme V BOMY, Mme C BRAULLE, Mr J-P HENON, Mme D HENRY, Mr P LECLERCQ, Mr B LENTIEUL, Mr F LHIRONDELLE, Mr R MERIAUX, Mr N PANNEQUIN, Mr J-Y REISENTHIEL, Mr L TOURMAN, Mr S WATEL.

Secrétaire de séance :Mr J-L LOQUET,

1 : Approbation du procès-verbal de la réunion du 26/05/2020

Le compte rendu de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité

2 :Délibération sur le compte administratif, le Compte de gestion et l'affectation des résultats 2019

Monsieur Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **APPROUVE** à 14 voix pour le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2019. Il est précisé que ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Mr. R PREVOST présente le compte administratif 2019 de la commune qui s'établit de la manière suivante

INVESTISSEMENT

Recettes : **228 946,70€** Dépenses : **232 992,58€**

FONCTIONNEMENT

Recettes : **457 422,90€** Dépenses : **424 652,10€**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion).

Le compte administratif est voté 14 voix pour.

3:Etat de notification des taux d'imposition des taxes directes locales 2020.

Sur proposition de Mr le Maire et après avis de la commission budget, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux des taxes en 2020, il décide de reconduire les taux suivants :

Taux taxe sur le foncier bâti :**11,23%**

Taux taxe sur le foncier non-bâti :**34,15**

Pas de taux pour la taxe d'habitation celle-ci étant supprimée.

4 : Budget primitif 2020

Après présentation du budget primitif, le conseil municipal l'approuve à 15 voix pour.

Il s'équilibre en dépenses et en recettes pour :

Section de fonctionnement :1 232 721,42€

Section d'investissement :848 202,29€

5 :Renouvellement de la commission communale des impôts directes locales 2020.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'article 1650-1 du code général des impôts prévoit que dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs (CCID) composé du Maire ou de son Adjoint délégué et de six commissaires. La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Aussi convient-il, à la suite des récentes élections, de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs dans la commune.

Il précise que la commune ayant une population de moins de 2000 habitants 12 commissaires doivent être représentée par 12 délégués titulaires et 12 délégués suppléants.

Les six commissaires titulaires ainsi que les six commissaires suppléants seront désignés par les soins de l'Administrateur des finances publiques, sur une liste double, dressée par le conseil municipal.

Après délibération, sont élus à l'unanimité :

Délégués Titulaires :

Monsieur PREVOST Roland
Monsieur LOQUET Jean-Luc
Madame HENRY Dominique
Madame BOMY Valérie
Monsieur HENON Jean-Pierre
Monsieur LECLERCQ Pierre
Monsieur LHIRONDELLE Frédéric
Monsieur REISENTHÉL Jean
Mr TOURMAN Ludovic
Mr LENTIEUL Benoit

Délégués suppléants :

Monsieur CALAIS Patrice
Monsieur MERIAUX Rémi
Madame BRAULLE Caroline
Monsieur DUCLAY Bernard
Monsieur DECLEMY Olivier
Monsieur WATEL Sébastien
Monsieur FERMON Jean-Pierre
Madame PAGNIEZ Elisabeth
Monsieur LEFEBVRE Edmond
Madame CLABAUX Peggy

Domiciliés hors de la commune

Monsieur VINCENT Pierre
Monsieur HAMAIN Jacques

Domiciliés hors de la commune

Monsieur DELAMAERE Raphaël
Monsieur PEENAERT Antoine

6 : Election des délégués (Commission d'appel d'offre, Commission urbanisme)

Monsieur le Maire expose qu'à la suite des élections municipales, il convient de constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Vu l'article 22 du code des marchés publics disposant que la commission d'appel d'offres d'une commune de 774 habitants doit comporter, en plus du Maire, Président de droit, trois membres titulaires et trois membres suppléants élus par le conseil municipal en son sein au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Sont élus après délibération et à l'unanimité :

Délégués titulaires :

Monsieur PREVOST Roland
Monsieur LOQUET Jean-Luc
Monsieur MERIAUX Rémi

Délégués suppléants

Monsieur HENON Jean-Pierre
Madame HENRY Dominique
Monsieur LHIRONDELLE Frédéric

Pour la commission d'urbanisme pour la durée du mandat.

Sont élus après délibération et à l'unanimité :

Monsieur LE GALL François
Monsieur PREVOST Roland
Monsieur LOQUET Jean-Luc
Monsieur TOURMAN Ludovic
Monsieur PANNEQUIN Nicolas
Monsieur LENTIEUL Benoit
Monsieur MERIAUX Rémi

7 : Indemnités de conseil au trésorier municipal

Monsieur le maire informe que :

Vu l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatifs aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Il convient :

*De demander le concours du Trésorier Municipal pour assurer des prestations de conseil

*D'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an pour la durée du mandat

*Que cette indemnité soit calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et soit attribuée à Monsieur COLLET Jean-François, Trésorier Municipal

L'assemblée adopte à l'unanimité, la proposition de Monsieur le Maire.

8 : Questions diverses.

Mr le Maire informe de la décision de couper l'éclairage public pendant la période de confinement et jusqu'à la fin de l'été, cette mesure a été prise en accord avec les adjoints, elle vient du fait que le confinement en vigueur limite quasiment la circulation dans nos rues, que le passage à l'heure d'été étant effectif depuis le 29 mars, la commune fera quelques économies et participera en même temps à un effort écologique. Dès septembre l'éclairage sera remis en fonction.

ECOLE :

Madame Henry résume l'historique : la situation au niveau de l'épidémie a nécessité la réalisation d'un sondage auprès des parents d'élèves.

Celui-ci a montré qu'un tiers des enfants serait présent à l'école dont une large majorité de maternelles.

Le dimanche 3 mai, l'éducation nationale publie un protocole sanitaire de 54 pages indiquant toutes les mesures à prendre dans les écoles.

Le lendemain, (lundi 4 mai), une réunion est organisée avec les professeurs, l'ATSEM, le maire et les élus concernés.

Le constat est fait qu'il ne sera pas possible de respecter à la lettre ce protocole pour diverses raisons comme le manque de personnel ou encore celui de matériel (masques, gel, produits désinfectants).

Un conseil d'école est convoqué le jeudi 7 mai. Celui-ci s'avère très tendu en raison de l'opposition de certains élus parents d'élèves qui ne comprennent pas cette décision.

Mr le maire confirme qu'au regard de la situation sanitaire, l'école restera fermée jusqu'à nouvel ordre. Seuls les enfants dont les parents exercent une profession indispensable à la gestion de la crise sanitaire seront accueillis à l'école en mode garderie.

Suite à cette décision, des élus parents d'élèves démissionnent.

Mme Evrard rédige un protocole adapté à l'école. Il est validé par l'Inspectrice de l'Education Nationale.

Compte tenu de la situation et de ce qui se passe dans les écoles des communes voisines, un nouveau sondage est réalisé pour envisager une réouverture progressive de l'école.

Une nouvelle réunion à l'école se tient avec Mme l'Inspectrice de l'Education Nationale. La réouverture de l'école est décidée pour le lundi 8 juin.

De ce sondage, il en ressort que possiblement 33 enfants pourraient être accueillis en scolarité. En effet, il ne s'agit plus de garderie mais bien d'enseignement car l'école redevient obligatoire.

Il est décidé que la garderie sera assurée mais pas la cantine.

Une nouvelle réunion est organisée avec le personnel communal dans le but d'organiser la gestion du temps et du rôle de chacun en matière de surveillance, de garderie, de nettoyage etc...

A partir de là, tout est mis en œuvre pour assurer l'accueil des enfants. Le mobilier des classes est organisé en fonction des effectifs et des mesures de distanciation. Compte tenu de l'absence de l'employé municipal pour raison médicale, Mr le Maire et Mr Prévost se sont chargés du marquage au sol dans chaque local. La cour de l'école a également été tracée à la peinture pour assurer la séparation exigée entre chaque élève.

Grace à cette préparation, la rentrée s'est bien passée.

Mr le Maire remercie Mme Henry pour ce compte rendu complet.

Mr le Maire tient à préciser que cette période fut difficile aussi bien d'un point de vue matériel que relationnel.

Il remercie tout particulièrement Mr Prévost pour son investissement.

Il admet également un problème de communication vers les parents. Celui-ci s'explique cependant par la difficulté de gérer à son niveau l'évolution de la pandémie et des informations qui changeaient chaque jour. Il comprend la difficulté pour les parents de s'organiser dans leur quotidien familial et professionnel.

Mr le Maire rappelle que tout ce qui a été décidé l'a été dans le sens de protéger les enfants et leurs familles, qu'il a pris ses responsabilités et qu'il n'a pas voulu jouer les apprentis sorciers.

Il n'en demeure pas moins que cette reprise partielle sera une expérience de gestion d'une situation exceptionnelle qui devrait être utile pour la rentrée de septembre prochain dont personne à ce jour ne peut garantir les conditions.

CENTRE DE LOISIRS :

Madame Henry fait part des informations de la réunion du CLSH qui s'est tenue le 8 juin 2020 à GCT&M.

50 % en moins de capacités d'accueils.

Donc pré inscriptions : seront prioritaires, les enfants dont les 2 parents travaillent, ou le parent si monoparental, avec attestation d'employeurs, ou parents exerçant des métiers dits prioritaires.

Tous les parents qui avaient inscrit leurs enfants en juillet 2019 et en février 2020, ont été contactés. Mais beaucoup n'ont pas répondu.

Là où il y aura trop d'enfants inscrits, par rapport à la capacité d'accueil, on basculera peut-être les enfants sur d'autres centres moins demandés.

Péri accueil de 7h15 jusqu'à 18h.

Groupe de 12 y compris l'animateur.

Même règles COVID que dans les écoles.

A/c de mercredi : inscriptions sur internet ou en mairie jusqu'au 15/6/2020.

Du 16 au 18 validation du nombre par centre.

Inscription définitive et paiement avec permanence dans chaque commune.

Les centres ont tous des entrées indépendantes à chaque fois, pour la circulation sans contact.

2 agents d'entretien par centre. Sauf Hames-Boucres : 1, et sur les Attaques : 5 parce que plus d'accueils.

Le personnel sera saisonnier, les communes seront sollicitées pour fournir des noms de personnes possibles.

Travail sur 2 h le midi et 4 h le soir. Pour nettoyer les sols sans bouger le reste du mobilier. Le produit a un temps pour être actif. Les tables et chaises devront être nettoyées comme dans les écoles. Les produits sont fournis par l'agglomération.

Le péri accueil sera fait par les agents de restauration.

En restauration aussi ce sera du personnel proposé et volontaire.

Le ministre doit encore faire des annonces sur la restauration et sur les loisirs. Il est fort possible qu'on ait des infos la veille de l'ouverture alors que tout aura été décidé, sauf à budget constant on pourra faire des sorties en plus, mais pas augmenter le nombre d'enfants.

Il y aura un petit problème à Bonningues, pour la salle des fêtes le vendredi, (si locations mariage ou autres) le maire propose de diviser en 2, la grande salle de la Médiathèque. Donc prévoir des activités différentes pour éviter des manipulations de tables et chaises trop importantes.

Les animateurs vont devoir réinventer des activités tenant compte des règles COVID.

Le recrutement des animateurs est en cours. Y aura-t-il le nombre suffisant ?

3000 masques fournis. Voir PP pour les masques des enfants.

Repas : plateau-repas. Quid du pain ? A voir pour savoir si on continue de faire travailler les boulangers locaux, par rapport aux règles de marché.

Voir affiche, qui doit être apportée en mairie, qui reprend toutes les contingences. Sera transmise après validation de Mme Bouchard.

Il y aura aussi des dossiers d'inscriptions papier, pour ceux qui n'ont pas Internet, à scanner pour les renvoyer.

Permanences inscriptions et paiement les 23 et 24 juin : De 17 à 19 heures.

Dans les lieux habituels. Le 24 à Hames-Boucres et le 23 aux Attaques au gymnase, Bonningues à la médiathèque le 23 aussi.

EGLISE :

Mr Loquet informe le Conseil Municipal que la 1ère phase est pratiquement terminée, quelques petites finitions restent à faire au niveau de l'accès au clocher.

Une demande d'autorisation de pouvoir démarrer les travaux pour la 2^{ème} phase a été faite à la Région et au Département, avant qu'ils aient statué sur les demandes de subventions. Le feu vert est donc donné pour le démarrage des travaux concernant la Nef, avec l'avantage de garder les entreprises déjà sur place et de réutiliser l'échafaudage.

Le budget pour cette 2^{ème} tranche est de 213 000.00€HT. La subvention DETR étant refusée, Mr Franck Tétart du Conseil Départemental, va proposer 40% de subvention au lieu des 25% prévus. Au niveau des travaux concernant la maçonnerie, l'entreprise CHEVALIER a remarqué des problèmes au niveau des vitraux, afin de

garder les témoins du passé niveau architecture, il est proposé de refaire complètement les vitraux côté nord, ses travaux s'élèveraient à la somme de 30 000,00€

Une réunion est prévue le 2 juillet prochain, avec Mme T'kint architecte, l'entreprise Chevalier, Mr Franck Tétart et Mr Franck Legrand de la Région des Hauts de France.

Un livret sera réalisé relatant l'historique des travaux.

TRANSITION ENERGETIQUE :

Mr Hénon, fait part de son souhait de mettre en place une aide de la commune pour l'achat d'un vélo à assistance électrique ou pas. La commune de Calais a décidé de le faire pour ses habitants, la règle est que, pour chaque vélo neuf achetés dans un commerce Calaisien, la commune de Calais et l'Etat participent à hauteur de 10% chacun du prix d'achat, ce qui fait 20% du prix d'acquisition ne dépassant pas 200,00€.

Mr Hénon propose de mettre en place cette aide pour les habitants de la commune, il serait intéressant d'y réfléchir à l'avance pour prévoir un budget. Il ajoute qu'en raison de la crise économique qui se prépare pour septembre, octobre, d'autres aides, (en fonction du besoin des gens), pourraient être apportées.

Mr Loquet propose d'œuvrer sur ce sujet et sur la transition énergétique en créant un groupe de travail, pour décider des différentes choses qui pourraient être mises en place et voir les possibilités au niveau de la commune en matière de budget.

Mr le Maire se dit favorable à la proposition de Mr Loquet. Ce groupe de travail pourrait être le lien entre les administrés et les différentes structures existantes qui viennent en aide aux personnes rencontrant des difficultés.

Mr Pannequin évoque les projets communaux dont l'idée de la création d'un verger, il précise qu'il est partant pour élaborer un projet qui tienne la route, en étudiant les endroits disponibles dans le village pour planter les arbres car les fruits n'arrivent pas rapidement...

Mr Loquet informe que la Région subventionne actuellement des dossiers de plantation à hauteur de 90% sur la fourniture et les plans, dossier à déposer à partir du 15 juin.

Mr Pannequin, répond que pour commander des arbres il faut un projet, mettre en place une organisation, voir comment on pourrait en raison des sécheresses récurrentes, par la localisation de bâtiments situés à proximité du verger imaginer récupérer l'eau pluviale pour irriguer les plantations.

Mr le Maire précise que Luc a commencé à planter des pruniers récupérés chez un particulier près du terrain de foot.

Il fait part de son regret de constater qu'actuellement le village manque d'entretien en raison de l'absence de notre employé communal pour raison de santé.

Mr Leclercq demande pourquoi l'espace vert autour de la chapelle n'est pas entretenu, alors que les espaces verts de l'école, de la mairie, de l'aire de jeux, des résidences et du terrain de foot le sont.

Mr le Maire répond que c'est un oubli et que le nécessaire va être fait au plus vite.

Il signale que les interventions d'entreprise d'espaces verts coûtent chères, pour la tonte du terrain de foot y compris les contours c'est 1 188,00€ par passage, (2 à 3 passages par mois), pour les tontes de la mairie, salle polyvalente, aire de jeux arrière de la cantine seconde partie du cimetière, l'école, le calvaire, et l'ensemble des zones engazonnées du lotissements résidence les Bleuets, pour 2 passages par mois de juin à août 2020 soit 6 tontes pour un montant de 2 844,00€.

Une autre intervention concernant le débroussaillage du fossé d'avalaison et la taille des haies occasionne une dépense de 1 038,00€.

Mr Watel demande s'il est possible d'organiser une visite des différents bâtiments de la commune.

Une date sera proposée prochainement pour les conseillers qui souhaitent participer à cette visite.

La séance est levée vers 21h